

SÉNAT

PREMIERE SESSION ORDINAIRE DE 1973-1974

Annexe au procès-verbal de la séance du 21 novembre 1973.

AVIS

PRÉSENTÉ

au nom de la Commission des Affaires étrangères, de la Défense et des Forces armées (1), sur le projet de loi de finances pour 1974, ADOPTÉ PAR L'ASSEMBLÉE NATIONALE.

TOME V

Armées.

SECTION FORCES TERRESTRES

Par M. Pierre de CHEVIGNY,

Sénateur.

(1) *Cette commission est composée de : MM. André Colin, président ; Raymond Boin, Louis Martin, Jean Périquier, Pierre de Chevigny, vice-présidents ; Jean de Lachomette, Pierre Giraud, Francis Palmero, Serge Boucheny, secrétaires ; Edmond Barrachin, Maurice Bayrou, Jean Berthoin, Charles Bosson, Louis Brives, Paul Caron, Maurice Carrier, Léon Chambaret, Jean Colin, Roger Deblock, Emile Didier, Jacques Duclos, Edouard Grangier, Robert Gravier, Raymond Guyot, Louis Jung, Michel Kauffmann, Emmanuel Lartigue, Marcel Lemaire, Jean Lhospied, Ladislas du Luart, Michel Maurice-Bokanowski, André Morice, Dominique Pado, Henri Parisot, Maurice Pic, Auguste Pinton, Roger Poudonson, Georges Repiquet, François Schleiter, Abel Sempé, Edouard Soldani, Pierre-Christian Taittinger, Jacques Vassor, Emile Vivier, Michel Yver.*

Voir les numéros :

Assemblée Nationale (5^e législ.) : 646 et annexes, 681 (tomes I à III et annexes 45 et 46), 684 (tome V) et in-8° 52.

Sénat : 38 et 39 (tomes I, II et III, annexes 38 et 39) (1973-1974).

Lois de finances. — Défense nationale - Armée - Armement.

MESDAMES, MESSIEURS,

L'année dernière, en vous présentant le budget pour l'année 1973, nous constatons qu'il marquait des progrès sur bien des points et nous formions le souhait que l'effort consenti fût poursuivi dans les années à venir.

Le budget de 1974 répond-il à cet espoir ? Les ressources allouées permettront-elles de réaliser les équipements au rythme prévu ? Si oui, donneront-elles la possibilité d'assurer l'entretien, le fonctionnement et l'instruction des Forces terrestres en fonction de leurs besoins ? Autrement dit, les politiques suivies en matière d'équipement, de personnels, d'entretien des matériels et d'infrastructure constituent-elles un ensemble cohérent, permettant aux Forces terrestres d'atteindre progressivement la capacité opérationnelle prévue dans le cadre de notre organisation de défense, résultant de la politique de défense arrêtée par le Gouvernement et approuvée par le Parlement lors du vote des lois de programme ?

Dans ce rapport, après avoir schématisé les caractéristiques générales du budget, nous présenterons les principales mesures nouvelles soumises à votre examen. Parmi celles-ci, il apparaît plus particulièrement opportun d'examiner :

dans le cadre du titre III :

- l'adaptation des effectifs et de l'encadrement des unités à l'évolution des forces ;
- les conditions d'exécution du service militaire ;
- l'entretien des matériels et de l'infrastructure ;

dans le cadre du titre V :

- le stade actuel de l'exécution de la III^e loi de programme ;
- les programmes dont la réalisation est prévue en 1974.

Caractéristiques générales du budget.

En crédits de paiement, le budget de l'armée de Terre pour 1974 représente 26,6 % du budget militaire général et s'élève à 10.175 millions de francs, soit un taux de croissance de 11,6 %, contre 14,7 % l'année dernière.

Le montant des autorisations de programme est de 644,5 millions de francs pour le titre V, soit une croissance de 13,5 % (1) et de 644 millions de francs pour le titre III, soit une progression de 9,5 % (2).

Le taux d'augmentation du budget des Forces terrestres (11,6 %) est inférieur à celui du P.N.B. (12,05 %) et à celui du budget général (12,4 %). mais il est supérieur à celui du budget militaire général (10,09 %). Notons que le rapport budget militaire/P.N.B. ne cesse de décroître depuis plusieurs années et qu'en 1974, il atteindra avec 3,05 % le niveau le plus faible constaté depuis dix ans. Il doit être souligné que dans les pays étrangers la part du P.N.B. consacrée à la défense est beaucoup plus importante. (Voir en annexe le tableau 1.)

La ventilation des crédits de paiement, par titres et par catégories de dépenses, figure en annexe dans le tableau 2 qui précise le pourcentage de ces dépenses, soit par rapport au titre considéré, soit par rapport à l'ensemble du budget.

L'étude ce tableau montre que, dans le budget total des Forces terrestres, la ventilation des crédits de paiement est la suivante :

Titre III :

— Rémunérations et charges sociales	37 %	}	60,5 %
— Fonctionnement et entretien	23,5 %		

Titre V :

— Fabrications	30,2 %	}	29,5 %
— Etudes et infrastructure	9,3 %		
	100 %		100 %

La répartition des crédits entre le titre III et le titre V se chiffre respectivement à 60,5 % et 39,5 %. La part des dépenses de fonctionnement est donc plus importante que l'année dernière où elle ne représentait que 52,7 % des crédits de paiement. Nous verrons d'ailleurs que cette augmentation est normale et nécessaire.

En définitive, l'examen des données générales du budget de 1974 laisse apparaître que l'élan amorcé en 1973, après une longue période de stagnation, risque de ne pouvoir être maintenu, notamment au titre III, parce que le taux de progression de ce budget est en diminution par rapport à 1973.

(1) 16,7 % en tenant compte de l'incidence de la T.V.A.

(2) 11,9 % en tenant compte de l'incidence de la T.V.A.

DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT

TITRE III

Les dépenses de fonctionnement s'élèvent, pour les crédits de paiement, à 6.215 millions de francs.

La comparaison entre les budgets de 1973 et de 1974, donnée dans le tableau 3, fait apparaître en 1974 une augmentation de 696 millions de francs, soit un taux de croissance de 12,6 % (12,8 %) en tenant compte de l'incidence de la T.V.A.

Ce taux est supérieur à celui de l'année dernière (11,4 %) et devrait, par conséquent, sembler satisfaisant.

En fait, les possibilités nouvelles données par les crédits accordés sont limitées.

En effet, comme le montre le tableau 4, la somme de 395,2 millions de francs est consacrée au maintien des mesures acquises et celle de 300,7 millions de francs est destinée aux mesures nouvelles. Mais, sur cette somme, 99,7 millions de francs, soit environ 1/3, sont utilisés pour le financement des rémunérations et des charges sociales. En outre, plus de 150 millions de francs des 200 millions de francs restants sont nécessaires pour couvrir les hausses économiques.

En définitive, l'augmentation réelle n'est que d'environ 50 millions de francs.

En étudiant les problèmes concernant les effectifs et les personnels, ainsi que ceux relatifs au fonctionnement et à l'entretien des forces, nous préciseront les principales mesures nouvelles retenues et nous examinerons si, éventuellement, ces ressources correspondent aux besoins des forces.

I. — Mesures intéressant les personnels.

EVOLUTION DES EFFECTIFS

En vue d'assurer l'universalité du service militaire et d'améliorer la disponibilité et la valeur opérationnelle des unités, le budget de 1973 comportait la création de 5.000 postes d'appelés.

Il nous avait été affirmé l'année dernière que cet accroissement du nombre des appelés se poursuivrait au cours des années suivantes. Or, aucune création supplémentaire de postes d'appelés n'est prévue dans le budget 1974. S'agit-il d'un manque de ressources en personnels ou d'une insuffisance des crédits ?

Les effectifs de l'Armée de Terre prévus pour 1974 sont donc sensiblement équivalents à ceux de 1973, comme le montrent les tableaux 5 et 6, qui donnent la répartition statutaire et fonctionnelle des effectifs ainsi que leur évaluation par rapport à 1973.

ARRÊT DE LA DÉFLATION

La III^e loi de programme prévoyait une déflation des cadres étalée sur cinq ans et portant initialement sur 1,5 % par an des effectifs d'officiers et de sous-officiers. C'est ainsi que, à la fin de 1973, 1.562 officiers auront quitté l'Armée de Terre au titre de la déflation et 1.700 postes budgétaires de sous-officiers auront été supprimés. Or, le budget qui nous est soumis traduit l'arrêt de ces mesures. Il n'en reste pas moins que l'encadrement des unités de combat en a subi les effets et qu'il demeure insuffisant ; il est pratiquement un des plus faibles des armées, tant de l'Ouest que de l'Est.

Le tableau 7 présente la comparaison entre les effectifs et l'encadrement de l'Armée française et ceux d'autres armées.

Il faut souligner que le corps des officiers, en dix ans, a subi deux déflations successives, et perdu plus du quart de ses effectifs. Ses tâches n'en ont pas été diminuées pour autant et il a continué à les remplir. Il est impossible de penser qu'il n'a pas été soumis à une usure anormale, qui ne peut se prolonger sans risques pour la qualité du commandement.

Votre commission veut lui rendre hommage pour l'effort qu'il ne cesse ainsi d'accomplir, notamment dans l'instruction et la formation des appelés. Cette dernière tâche, en particulier, amène les officiers des unités de combat à passer cent quarante jours (de 24 heures) par an, hors de leur domicile.

MESURES DE RÉORGANISATION INTERNE

La valorisation des Forces terrestres nécessite, en fonction du rythme de la sortie des matériels, soit la création de formations nouvelles, soit la transformation de régiments existants comme ceux destinés à être équipés de Pluton, soit le renforcement de certaines unités, régiments de chars et régiments mécanisés, par exemple, au fur et à mesure de leur équipement en chars A.M.X. 30.

Pour dégager les postes nécessaires à cette réorganisation, des mesures d'aménagement interne ont été entreprises dès 1972. Elles ont entraîné la diminution de l'encadrement des Etats-majors et des écoles, ainsi que la suppression de fait de l'école d'Etat-major.

Pour 1974, l'armée de Terre envisage de libérer 80 postes d'officiers en allégeant les chaînes hiérarchiques de l'Administration centrale et du Commandement territorial (régions militaires, divisions militaires, délégués militaires départementaux).

Ces mesures permettront-elles de dégager un nombre de postes suffisants, à la fois pour compenser les effets de la déflation et pour satisfaire, dans les années à venir, les besoins en cadres résultant de la modernisation des forces ?

De plus, les prélèvements prévus en 1974 sur le Commandement territorial ne risquent-ils pas de nuire aux contacts indispensables entre l'Armée et la Nation ?

RECRUTEMENT DES SOUS-OFFICIERS ET HOMMES DU RANG (H.R.) SOUS CONTRAT

Dans une Armée de Terre, dont 85 % des H.R. proviennent du contingent, les engagements visent à pourvoir au recrutement :

- des spécialistes que le contingent ne peut fournir ;
- des sous-officiers d'active ;
- d'une partie des officiers, puisque certains d'entre eux proviennent des sous-officiers.

En admettant qu'au maximum deux tiers des engagés puissent devenir sous-officiers, le maintien de l'effectif des sous-officiers et des spécialistes nécessite chaque année 11.000 engagés, dont 7.000 pourront accéder au grade de sergent.

Le tableau 8 (résumé ci-dessous) donne le bilan et l'évolution, depuis cinq ans, des engagements au titre de l'Armée de Terre. Il montre que leur nombre décroît et n'atteint pas le nombre minimum de 7.000 engagements par an.

ARMÉE DE TERRE	1968	1969	1970	1971	1972	1973 réalisés le 1 ^{er} juillet	1973 prévus
Engagés à long terme ayant le potentiel de sous-officiers des spécialistes	9.760	12.827	9.669	8.924	7.267	2.736	5.145

Si, cette année encore, l'effectif budgétaire des sous-officiers est réalisé, les difficultés rencontrées dans le recrutement laissent prévoir un déficit dès 1974.

Pour remédier à cette situation, il a été prévu deux catégories de mesures représentant une dépense totale de 26 millions de francs.

- Les premières visent à relancer le courant des engagements en versant la prime d'attachement aux engagés, non plus à l'expiration de leur contrat, mais dès leur deuxième année de service.
- Les autres ont pour objet de maintenir les sous-officiers après cinq ans de service en leur versant une prime d'attachement dont l'importance variera selon la durée du rengagement.

Néanmoins, pour décider des jeunes gens à entreprendre une carrière militaire, comme spécialistes ou comme sous-officiers, il faut qu'ils soient certains qu'à l'issue de celle-ci, ils trouveront facilement des emplois civils. Mais l'insertion dans la vie civile implique soit l'équivalence des brevets de spécialités militaires et civils, soit la préparation, au cours de la carrière militaire, d'une spécialité civile.

Ainsi se trouve posé tout le problème de la formation des spécialistes et des sous-officiers.

MESURES CATÉGORIELLES RELATIVES AUX RÉMUNÉRATIONS

En plus de l'application aux personnels de l'armée de Terre des dispositions intéressant l'ensemble de la Fonction publique, les principales mesures suivantes ont été prises :

- pour toutes les catégories de personnels :
 - relèvement de 14,8 % de l'indemnité pour charges militaires (28,2 millions de francs). Cela représente par mois :
 - 41 F pour un officier subalterne marié, avec 2 enfants,
 - 18 F pour un sous-officier à solde mensuelle ayant les mêmes charges de famille.
 - Il s'agit donc d'une augmentation de faible importance dans un budget familial ;
 - aide financière aux personnels qui rencontrent des difficultés de logement dans certaines conditions d'affectation (4,2 millions de francs) ;

— pour les sous-officiers :

- augmentation, comme exposé ci-dessus, des primes d'engagement et d'attachement (26 millions de francs) ;
- attribution du grade d'aspirant pendant la deuxième année aux élèves des Ecoles militaires ;

— pour les H.R. sous contrat :

- aménagement de la pyramide des grades, le nombre de postes de caporaux-chefs passant de 40 à 43 %, soit une augmentation de 750 postes (9,87 millions de francs) ;

— pour les appelés :

- majoration du prêt, qui est porté de 1,75 à 2 F par jour à partir du 1^{er} juillet 1974 (9,87 millions de francs).

En revanche, votre rapporteur avait demandé pour les Forces Terrestres le bénéfice de certaines mesures couramment appliquées ailleurs.

Lors du débat budgétaire à l'Assemblée Nationale, M. le Ministre des Armées :

- a accordé en partie la plus importante d'entre elles, soit la gratuité de certains repas, quand les cadres se trouvent avec la troupe, sur le terrain ou pour d'autres raisons de service ;
- s'est engagé à inscrire en priorité, dans le budget de 1975, au profit des sous-officiers, la création d'une prime de technicité et l'augmentation de pourcentage des bénéficiaires de l'échelle 4.

II. — Mesures concernant l'amélioration des conditions d'exécution du service militaire.

La poursuite de l'effort important entrepris en 1973 se manifeste à divers titres dans le projet de budget de 1974.

Nous classerons les mesures qui contribuent à la mise en œuvre de cette politique en fonction de deux objectifs essentiels, l'amélioration de la situation des appelés et la valorisation des unités dans lesquelles ils sont affectés.

Les principales mesures prises pour améliorer la situation des appelés concernent :

- l'accroissement de la participation des appelés aux responsabilités par la création en 1974 de 160 postes d'aspirants et de 685 de sergents, en contrepartie de la suppression de 160 sous-lieutenants P.D.L. et de 685 H.R. ;
- l'augmentation du prêt, comme nous l'avons déjà indiqué ;
- un effort pour assurer aux appelés des conditions de vie meilleures. Ainsi, la masse d'entretien des personnels passe de 0,88 à 1,15 F. Ces mesures marquent un progrès net mais encore insuffisant.

En revanche, l'augmentation des masses d'alimentation, de chauffage, d'entretien des casernements et des matériels d'usage courant correspond à la couverture des hausses économiques.

Nous verrons, par ailleurs, lors de l'étude des dépenses d'équipement, que 80 millions de francs sont prévus au titre de l'amélioration du service militaire.

VALORISATION DES UNITÉS

Les crédits alloués l'année dernière avaient permis d'accroître les moyens d'instruction mis à la disposition des unités. Les possibilités actuelles seront maintenues en 1974. Elles sont précisées dans le tableau 9 annexé à ce rapport.

III. — Entretien programmé des matériels.

La réalisation du Plan d'équipement met progressivement en service des matériels complexes qui nécessitent un entretien plus important et plus coûteux qu'auparavant.

Le maintien en condition de ces matériels, notamment les A.M.X., les hélicoptères et bientôt les « Pluton », a entraîné une forte augmentation des autorisations de programme qui progressent au même rythme que les fabrications. Cette cohérence ressort du tableau 10 qui donne l'évolution comparée des A.P. destinées à l'entretien et à la fabrication des matériels.

En revanche, l'évolution des crédits de paiement semble progresser à un rythme plus faible que celle des A.P. (tableau 11). Si cette divergence s'accroissait dans les années à venir, nous risquerions de ne plus être en mesure d'assurer l'entretien de tous les matériels et, notamment, de manquer de pièces de rechange. Ce manque de coordination aurait pour consé-

quence la diminution du potentiel des unités de combat et le ralentissement du déroulement de l'instruction.

*
**

En résumé, les crédits alloués au titre des dépenses de fonctionnement permettent :

- de ne pas diminuer les possibilités acquises l'année dernière concernant l'instruction des forces d'active ainsi que celles des réserves, le fonctionnement des services et l'entretien aussi bien des matériels que de l'infrastructure ;
- de réaliser un léger progrès pour certaines mesures concernant les personnels ;
- de marquer un effort plus substantiel dans les deux domaines suivants :
 - amélioration des conditions de la vie matérielle des appelés qui progressent nettement sans avoir toutefois encore atteint le niveau souhaité,
 - relèvement des primes d'attachement.

Cependant, les ressources accordées pour les dépenses de fonctionnement demeurent inférieures aux besoins réels. Une dotation supplémentaire de 80 millions de francs aurait permis de les satisfaire.

De plus, comme nous le préciserons dans la conclusion générale de ce rapport, il semble que, pour pallier les effets de la déflation des effectifs et pour disposer des personnels destinés à mettre en œuvre les nouveaux matériels, il aurait été absolument nécessaire d'amorcer en 1974 une montée raisonnable des effectifs.

DÉPENSES EN CAPITAL

TITRE V

En 1974, l'armée de Terre disposera pour son équipement de :

- 5.080,3 millions de francs au titre des autorisations de programme ;
- 4.060 millions de francs au titre des crédits de paiement.

La comparaison entre le budget de 1974 et celui de 1973 fait apparaître :

- pour les A.P., une progression de 605,6 millions de francs, soit, par rapport au budget voté en 1973, un taux de croissance de 13,5 % (1). Il était l'année dernière de 9,5 % ;
- pour les C.P., une progression de 376,3 millions de francs, soit un taux de croissance de 10,2 % (2). Il était beaucoup plus important en 1973 puisqu'il s'élevait à 20,6 %.

Les différences entre le budget de 1974 et les autorisations de programme prévus par la III^e loi de programme (tableau 12) ont essentiellement pour origine :

- la prise en compte des hausses économiques ;
- les crédits supplémentaires accordés pour financer l'amélioration des conditions d'exécution du service national, le redéploiement des forces dans le sud de l'Océan indien et la réalisation de diverses fabrications ;
- certains retards techniques qui ont permis des transferts de crédits au profit d'autres matériels.

(1) 16,7 % en tenant compte de l'incidence de la T.V.A.

(2) 11,9 % en tenant compte de l'incidence de la T.V.A.

Les crédits accordés au titre des autorisations de programme se décomposent comme suit :

— Prévisions de la III ^e loi de programme	4.345	M de F	
— Réexamen de la III ^e loi de programme (hausse économiques)	572,6	—	
— Hausses économiques « habillement »	25	—	
— Crédits sup- plémentaires			
— Service national	80		} 137,7 --
— Redéploiement F.F.S.O.I. .	21		
— Roquette instruction Plu- ton	6,4		
— Armement, munitions, Ecole P.F.A.T., divers	30,3		
	<hr/> 5.080,3 M de F		

Les crédits de paiement correspondent aux prévisions de la III^e loi de programme majorés de la somme de 260 millions de francs pour compenser les hausses économiques (tableau 13).

La ventilation des crédits du titre V et leur pourcentage par rapport à l'ensemble des dépenses en capital sont indiqués ci-dessous.

On remarque que les fabrications d'armement représentent près des deux tiers des dépenses totales.

	AUTORISATIONS de programme		CRÉDITS DE PAIEMENT	
	Montant	Pourcentage	Montant	Pourcentage
Études (51-71)	490,7	9,64	421,8	10,36
Habillement - Couchage (53-41) - Ameu- blement	410	9,07	317,5	7,80
Armement (53-71)	3.367,6	66,27	2.652	65,32
Fabrications diverses (53-91)	125,3	2,46	127,2	3,12
Infrastructure (54-51, 54-61, 55-62)	686,7	13,5	541,5	13,32
Totaux	5.080,3	100	4.060	100

Principaux programmes prévus en 1974.

En examinant les programmes de 1974, nous préciserons, s'il y a lieu, le point d'exécution de la III^e loi de programme.

1^o ÉTUDES

Autorisations de programme : 490,7 - Crédits de paiement : 421,8.

En 1973, les études concernant les matériels de l'Armée de Terre se sont déroulées conformément à la planification établie.

En 1974, ces programmes seront poursuivis et une nouvelle étude portant sur la surveillance à longue portée du champ de bataille sera entreprise.

2^o FABRICATION D'ARMEMENTS

Autorisations de programme : 3.366,6 F - Crédits de paiement : 2.652 F.

a) *Matériel aérien* (autorisations de programme : 162 millions de F).

115 hélicoptères de manœuvre S.A. 330 « Puma », sur un programme total de 130 appareils, ont déjà été livrés à la date du 1^{er} juillet 1973. Le reliquat le sera à raison de 6 appareils à la fin de cette année et de 5 autres en 1974.

8 hélicoptères S.A. 341 (« Gazelle »), appareils de liaison et d'observation construits en coopération avec les Britanniques, ont été livrés à l'armée de Terre avant le 1^{er} juillet 1973. Les autorisations de programme (135 millions de F) sont destinées à financer le quatrième tranche (34 appareils) et à la couverture des hausses économiques des tranches antérieures (31 millions de F).

b) *Matériel d'artillerie* (A.P. : 257).

L'effort entrepris dans le domaine de l'artillerie classique sera maintenu.

La livraison des 10 automoteurs 155 G.C.T. de présérie est attendue en mars 1974. Au cours de cette même année, le financement et l'industrialisation des 15 premiers matériels de série seront assurés.

Les A.P. accordées pour le système sol-air Roland sont destinées à financer 5 matériels de présérie, livrables en 1974 et à lancer la construction des matériels de série.

c) *Munitions* (A.P. : 1.232,2 millions de francs).

Le montant des autorisations de programme demandées pour la fabrication de munitions représente 24 % du total des A.P. pour les dépenses d'équipement. Ces crédits sont destinés à :

- constituer progressivement des stocks de guerre,
- renouveler les munitions consacrées à l'instruction.

d) *Véhicules de combat* (A.P. : 672,1 millions de francs).

- Chars de bataille A.M.X. 30.

A la fin de l'année, 845 chars auront été livrés, 430 seront modernisés. De plus, il est prévu la commande de 10 chars de dépannage et de 30 chars poseurs de ponts.

- Blindés légers A.M.X. (A.P. : 304).

Le programme prévoit :

- 1.486 A.M.X. 10 P (transport de personnel).
- 333 A.M.X. 10 P.C. (commandement).
- 312 A.M.X. 10 R.C. (roue-canon).

Le financement de ce programme, commencé en 1970, se poursuivra jusqu'à la fin du V^e Plan. Les A.P. de 1974 portent sur le financement de 107 A.M.X. P. et P.C., ainsi que sur l'industrialisation et la fabrication d'une première tranche A.M.X. 10 R.C.

- Véhicules à roues (A.P. : 437 millions de francs).

Les autorisations de programme ont pour objet :

- la commande de 1.000 Méhari Citroën et de 250 camions Berliet ;
- l'industrialisation et la commande d'une première tranche de 110 véhicules de l'avant blindés sur un programme de 4.500.

e) *Armement léger* (A.P. : 125 millions de francs).

— Les besoins en L.R.A.C. (1) de 89 millimètres sont actuellement évalués à 10.800. A la fin de 1973, 1.800 armes devraient avoir été livrées. A partir de 1974, la cadence de livraison atteindra 300 armes par mois.

(1) L.R.A.C. : lance-roquette anti-char.

— Pour les autres armes anti-chars, il est prévu le financement de 130 postes de tir Milan et le lancement de la première tranche du programme Hot.

f) *Electronique* (A.P. : 304 millions de francs) et *Génie* (A.P. : 71 millions de francs).

Poursuite des programmes en cours.

g) *Habillement* (A.P. : 410 millions de francs).

Le montant des A.P. a été fortement majoré (25 millions de francs) pour tenir compte des hausses économiques très fortes dans ce secteur.

3° INFRASTRUCTURE

Après les fabrications d'armement, les dépenses consacrées à l'infrastructure représentent le poste le plus important puisque les autorisations de programme s'élèvent à 686,7 millions de francs et représentent 13,5 % de l'ensemble des A.P.

Les mesures proposées concernent essentiellement la revalorisation des casernements, les travaux exécutés au profit des écoles et des camps et l'infrastructure des forces stationnées outre-mer.

La valorisation des casernements (233,8 millions de francs) comprend la modernisation d'une tranche de 50 casernements (travaux étalés sur 12 ans) et la généralisation du chauffage central dans les casernements (90 millions de francs).

L'exécution de ces programmes ne doit pas masquer l'effort qui reste encore à faire pour améliorer le domaine militaire et pour faire vivre les hommes du rang dans des locaux décents. Il nous paraîtrait anormal qu'un jeune appelé ne trouve pas, lors de son incorporation, des conditions de vie analogues à celles qu'il a connues dans les établissements de l'Education nationale ou à l'usine.

La construction de l'Ecole d'artillerie de Draguignan et la rénovation de celle des personnels féminins à Caen seront poursuivies.

Le redéploiement des forces françaises dans le sud de l'Océan Indien fait l'objet d'une A.P. de 21 millions de francs et la modernisation des installations militaires dans les D.O.M. et T.O.M. d'une A.P. de 13,5 millions de francs.

Avant de conclure cette étude des dépenses d'équipement, nous tenons à rappeler que le premier régiment de l'Armée de Terre doté de l'arme nucléaire tactique — dont les crédits de fabrication relèvent de la section commune — sera, comme prévu, opérationnel en 1974. Il comprendra deux batteries à 2 rampes de lancement chacune et disposera de charges nucléaires et de matériels d'équipement nécessaires à la mise en œuvre du système Pluton.

Six régiments, à raison de 2 par an, seront mis sur pied à partir de 1975 et la fabrication des missiles sera simultanément poursuivie.

En définitive, les crédits accordés pour les dépenses d'équipement permettront de poursuivre en 1974 l'exécution de la III^e loi de programme réexaminée et de couvrir les besoins nouveaux apparus, notamment dans le domaine de l'infrastructure.

CONCLUSION GÉNÉRALE

L'examen des diverses mesures soumises à notre avis nous autorise maintenant à répondre aux questions posées au début de ce rapport.

Le budget de 1974 permettra-t-il aux Forces terrestres d'atteindre, dans les années à venir, la capacité opérationnelle qui leur a été fixée ?

Notre réponse est affirmative pour les dépenses d'équipement puisque, nous l'avons souligné, les autorisations de programme et les crédits de paiement donnent la possibilité de poursuivre la réalisation de la III^e loi de programme révisée et ne remettent pas en cause les grandes options prises pour l'équipement des forces terrestres.

*
**

En revanche, pour les dépenses de fonctionnement, notre réponse demeure réservée.

Pour 1974, même s'il est prévu un effort en faveur du service militaire, même si les possibilités actuelles de fonctionnement sont maintenues, nous remarquons néanmoins que, malgré les assurances données, *la situation matérielle des cadres d'active* ne progresse pratiquement pas.

De plus, nous constatons que *la valorisation de l'Armée de Terre*, amorcée l'année dernière, ne pourra être poursuivie. (Il eût pourtant suffi pour cela de consentir le même effort financier qu'en 1973). Pour les années à venir, nous craignons que cette stagnation des dépenses de fonctionnement, si elle se prolonge, finisse par compromettre l'exécution du Plan à long terme.

En effet, les vides créés par la déflation des cadres, les difficultés du recrutement d'engagés et de sous-officiers, le maintien à l'effectif actuel, — qui devait être augmenté — des personnels appelés, peuvent être à l'origine d'une *crise grave d'effectifs et d'encadrement*, lorsque, dans quelque temps, il sera nécessaire de créer ou de transformer des unités pour servir les matériels nouvellement sortis.

De même, s'il n'existe pas une progression parallèle des autorisations de programme et des crédits de paiement destinés à l'entretien programmé des matériels, leur soutien risque de ne pouvoir être assuré.

Ces considérations nous amènent à souhaiter que soit élaborée une nouvelle définition, rigoureuse et complète, des besoins en effectifs de l'armée de Terre.

*
**

Les dépenses d'équipement et celles de fonctionnement doivent être harmonisées, non pas qu'il s'agisse d'atteindre l'égalité des dépenses entre les deux titres : au contraire, il est normal que les dépenses de fonctionnement soient supérieures à celles d'équipement pour les Forces terrestres où l'entretien et l'instruction des personnels portent sur des effectifs beaucoup plus importants que dans les autres armées et où l'entretien des matériels devient de plus en plus coûteux, étant donné leur complexité et le rythme de l'instruction.

A l'étranger, cette proportion atteint parfois 70 % pour le fonctionnement en regard de 30 % pour l'équipement.

Aucun ordre de grandeur ne peut donc être fixé *a priori*. L'essentiel est que le titre III prévoie les dépenses correspondant bien au fonctionnement, à l'instruction et à l'entretien des forces chargées de mettre en œuvre les matériels.

Pour votre Commission, cette harmonisation, prévue au niveau de la conception dans le plan à long terme, puis dans le Plan militaire de cinq ans, n'existera pas au niveau de l'exécution tant que les dépenses de fonctionnement et d'entretien des forces de l'infrastructure resteront soumises aux aléas budgétaires annuels.

La solution consisterait donc à englober dans la loi de programme, aussi bien les dépenses de fonctionnement que celles relatives aux équipements.

Dans ces conditions, au fur et à mesure de la sortie des matériels, il sera possible de disposer au moment voulu des effectifs nécessaires, des cadres instruits, d'une infrastructure adaptée et des services susceptibles d'assurer l'entretien des forces et des matériels.

*
**

Avant de conclure, nous tenons à rappeler que, l'année dernière, votre Commission avait demandé que soit entrepris un effort de coopération internationale en matière d'armement classique et d'équipement militaire. La disparité anarchique des armements européens demeure toujours pour nous un scandale et nous voudrions savoir les mesures qui ont été prises par le Gouvernement pour remédier à cette situation et organiser une coopération européenne dans le domaine de la fabrication des armements.

CONCLUSION

En conclusion, il nous est proposé un budget de consolidation pour les équipements et un budget de stagnation pour le fonctionnement, exception faite, toutefois, d'une certaine amélioration des conditions de vie des appelés.

Le fond du problème est que, pour donner à son armée de Terre un caractère pleinement opérationnel avec un effectif suffisant, la France devrait consentir, sans diminuer son effectif d'armement, matérialisé par le titre V, à augmenter suffisamment le titre III, qui comprend les crédits d'entretien et de fonctionnement. Faute de pouvoir exiger dans l'immédiat une telle mesure, que rend impossible la modicité de l'enveloppe budgétaire consacrée aux Armées, votre Commission se résigne à donner un avis favorable à l'adoption des crédits de la section « Forces terrestres ».

ANNEXE

(13 Tableaux.)

TABLEAU 1

POURCENTAGE DU P.N.B. CONSACRÉ A LA DÉFENSE DANS DIFFÉRENTS PAYS

NATIONS NUCLEAIRES	NATIONS NON NUCLEAIRES	PAYS DU MOYEN-ORIENT
U.R.S.S. 12 % (1)	Rép. féd. allemande .. 4 %	Egypte 20,2 %
Chine 10 % (2)	Portugal 5 %	Syrie 11,5 %
Etats-Unis 6,4 %	Pologne 4 %	Arabie Saoudite .. 8,9 %
Grande-Bretagne . 5,75 %	Tchécoslovaquie envir. 6 %	Israël 18,2 %
France 3,1 %	R.D.A. 6 %	
	Yougoslavie 7 %	

(1) Environ 20 à 30 % selon d'autres estimations.

(2) Environ 15 % selon les experts américains.

(3) Evaluation du *Military Balance* 73/74.

TABLEAU 2
VENTILATION DES CRÉDITS DE PAIEMENT
ET POURCENTAGE PAR GRANDES CATÉGORIES DE DÉPENSE

(En millions de francs et en chiffres volontairement arrondis.)

TITRE III	MON-TANT	POURCENTAGE Titre	POURCENTAGE Budget	TITRE V	MON-TANT	POURCENTAGE Titre	POURCENTAGE Budget
Rémunérations et charges sociales	661,01	61,2	37	Etudes	421,5	10,4	4,1
Entretien et activité des forces	3.002,2	10,6	6,4	Habillement - couchage - ameublement	317,5	7,8	3,1
Alimentation	524,7	8,5	5,1	Armement	2.652	65,3	25,8
Entretien de l'infrastructure	220,4	3,5	2,1	Fabrications diverses ..	127,5	3,1	1,2
Dépenses centralisées de soutien	389,45	6,3	3,8	Infrastructure	541,5	13,4	5,2
Entretien des matériels programmés	439,35	7,1	4,3				
Services centraux et frais d'exploitation des services	151,05	2,5	1,5				
Réserves et préparation militaire	27	0,5	0,2				
Totaux	6.215,22	100	60,5	Totaux	4.060	100	39,5

Total général 10.275,22
 — Titre III 60,5 %
 — Titre V 39,5 %

TABLEAU 3

COMPARAISON DES TITRES III DES BUDGETS DE 1973 ET DE 1974

(En millions de francs et en chiffres volontairement arrondis.)

DESIGNATION	BUDGET voté 1973	PROJET de budget 1974	BALANCE	CROIS- SANCE pourcentage
<i>Première et troisième partie :</i>				
Rémunérations d'activité - Charges sociales	3.325,2	3.802	+ 476,8	+ 14,33
<i>Quatrième partie :</i>				
Services centraux - Fonctionnement ..	59,4	64,6	+ 5,2	+ 8,75
Alimentation	472,8	524,7	+ 51,9	+ 10,97
Entretien et activité des forces terrestres	591,8	661,2	+ 69,4	+ 11,72
Dépenses centralisées de soutien	366	389,5	+ 23,5	+ 6,42
Frais d'exploitation des services	82	86,4	+ 4,4	+ 5,36
Entretien des matériels : programme ..	400	439,4	+ 39,4	+ 9,85
Totaux quatrième partie ..	1.972	2.165,8	+ 193,8	+ 9,82
<i>Cinquième partie :</i>				
Entretien des immeubles et du domaine militaire	197,5	220,4	+ 22,9	+ 11,59
<i>Septième partie :</i>				
Dépenses diverses - Convocation des réserves	24,5	27	+ 2,5	+ 10,20
Totaux généraux	5.519,2	6.215,2	+ 696	+ 12,61

TABLEAU 4

**RÉPARTITION DES CRÉDITS DE PAIEMENT ENTRE MESURES ACQUISES
ET MESURES NOUVELLES**

(En millions de francs et en chiffres volontairement arrondis.)

	BUDGET voté 1973	MESURES acquises	SERVICES votés 1974 après exclusion incidences T.V.A.	MESURES nouvelles	BUDGET 1974	POURCENTAGE $\frac{5}{1}$
	1	2	3	4	5	
R.C.S.	3.325,1	+ 377,1	3.703,28	99,73	3.802,02	+ 14,34
Alimentation	472	+ 22,07	494,9	29,8	524,7	+ 11,01
Entretien des forces	302	— 0,67 (1)	302	40,9	342,9	+ 13,24
Activités des forces	294	+ 4,78	294,01	24,2	318,2	+ 8,16
Entretien des matériels program- més	399	— 6,20 (1)	393,6	45,7	439,35	+ 10,02
Entretien infrastructure	197,5		197,5	22,8	220,4	+ 11,67
Dépenses centralisées de soutien ..	365,9	— 1,54 (1)	364,45	25	309,45	+ 6,57
Services centraux et exploitation des services	141,5	— 0,91 (1)	140,5	10,5	151	+ 7,09
Réserves et préparation militaire .	24,5	+ 0,58	25,1	1,9	27	+ 10,2
Totaux	5.519,25	395,23	5.914,48	300,73	6.215,22	+ 12,6 (2)

(1) Incidence de l'abattement T.V.A.

(2) + 12,89 % en tenant compte de l'incidence T.V.A.

TABLEAU 5

RÉPARTITION STATUTAIRE DES EFFECTIFS ET ÉVOLUTION
ENTRE 1973 ET 1974

DESIGNATION	1973	1974	BILAN
<i>Personnels de carrière :</i>			
Officiers	20.024	20.018	— 6
Sous-officiers A.D.L. et P.D.L. sous contrat	57.214	56.188	— 1.026
Hommes du rang A.D.L. et P.D.L. sous contrat ..	33.929	33.905	— 24
Officiers féminins	181	189	+ 8
Sous-officiers féminins	5.017	5.250	+ 233
Totaux	116.365	115.550	— 815
<i>Personnel du contingent :</i>			
Officiers ou assimilés	345	185	— 160
Aspirants	3.090	3.266	+ 176
Sous-officiers	5.072	5.761	+ 689
Hommes du rang	207.375	206.710	— 665
Totaux	215.882	215.922	+ 40
<i>Volontaires féminines</i>	110	75	— 35
Totaux généraux	332.357	331.547	— 810

TABLEAU 6

**RÉPARTITION FONCTIONNELLE DES EFFECTIFS ET ÉVOLUTION
ENTRE 1973 ET 1974**

PAR PROGRAMME MAJEUR	1973	1974	OBSER- VATIONS
Forces de riposte nucléaire	3.060	3.060	»
Forces de manœuvre	145.528	145.528	»
Forces de sécurité	52.072	52.042	— 30
Forces d'action extérieure	28.727	28.727	»
Forces d'usage général	24.708	24.703	— 5
Recherche, développement, essais	1.841	1.841	»
Soutien des personnels	62.807	61.978	— 829
Soutien des matériels	11.578	11.594	+ 16
Administration centrale	8.986	8.986	»
Totaux	339.307	338.459	— 848

Nota : Les différences entre les totaux de ce tableau et ceux du tableau 4 sont dues essentiellement aux effectifs « Terre » payés sur comptes de commerce et aux personnels en position autres que l'activité.

TABLEAU 7

**COMPARAISON POUR 1973 DES EFFECTIFS ET DE L'ENCADREMENT
DE L'ARMÉE DE TERRE FRANÇAISE AVEC CEUX D'ARMÉES ÉTRANGÈRES**

	FRANCE		U.R.S.S. (1)		U.S.A.		R.F.A.		GRANDE-BRETAGNE		BELGIQUE	
	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%
I. — <i>Officiers</i> (2) ..	20.550	6,18	250.000	14,28	105.362	13,20	(3) 22.800	7,35	(4) 18.575	10,28	4.800	7,06
II. — <i>Sous-officiers</i> ..	70.437	21,19	500.000 (5)	28,56	(6) 171.854	21,53	(7) 85.028	27,42	(8) 76.640	41,37	25.000	36,76
III. — <i>H.D.R.</i>	241.370	72,63	1.000.000	57,14	520.784	65,27	202.172	65,26	(9) 90.005	48,35	38.200	56,18
IV. — <i>Total</i>	332.357	100	1.750.000	100	798.000	100	310.000	100	185.220	100	68.000	100
Total global d'encadrement (I + II) ment (————)	27,37	»	42,84	»	33,73	»	34,77	»	(10) 51,65	»	44,26	»

- (1) Estimation.
 (2) Officiers généraux inclus.
 (3) Actuellement 19.000 réalisés (soit — 20 % par rapport aux budgétaires).
 (4) Dont 275 P.M.F.
 (5) Dont 60.000 appelés.
 (6) « Warrant officiers » inclus.
 (7) Actuellement 73.300 réalisés (soit — 16 % par rapport aux budgétaires) dont 25 % de carrière et 75 % sous contrat.
 (8) Dont 1.540 P.M.F., les caporaux-chefs et caporaux sont inclus (soldés en sergents).
 (9) Dont 3.405 P.M.F.
 (10) Sous réserve de la remarque (8).

TABLEAU 8

BILAN DES ENGAGEMENTS DANS L'ARMÉE DE TERRE DE 1967 A 1973

	1967	1968	1969	1970	1971	1972	REALISES au 1 ^{er} juil. 1973	PREVISIONS 1973
Engagés volontaires à long terme (non compris élèves des écoles techniques de l'Armée de Terre, y compris les corniches)	9.192	9.760	12.827	9.669	8.924	7.287	2.736	5.145
Légion étrangère	1.296	1.206	1.161	1.324	1.480	1.344	600	1.200
Sapeurs pompiers	824	1.012	1.003	723	861	1.332	510	1.072
Deux ans	1.222	1.542	1.129	452	292	138	51	»
Troupes de Marine (niveau général in- férieur à 5 ans)	»	»	»	273	422	925	403	840
Engagés volontaires service outre-mer.	»	»	»	»	»	139	495	»

TABLEAU 9

**ÉVOLUTION DES POSSIBILITÉS OFFERTES
POUR L'INSTRUCTION DES UNITÉS**

MOYENS	NATURE DES ACTIVITES ou catégories de munitions	POSSIBILITES OFFERTES			
		1971	1972	1973	PROJET de budget 1974
Crédits de déplacements et carburants	— Séjour d'unité élémentaire en centre d'entraînement com- mando	0,50	0,60	0,70	0,75
	— Sorties hors garnison d'unités élémentaires (1 à 2 jours)	6	8	10	12
	— Séjours au camp (16 à 21 jours)	2	2	2,25	2,40
	— Ecoles à feu d'Artillerie (16 à 21 jours)	2	2	2	2
	— Exercices d'entraînement des grandes nuités :				
	P.C./Division	1	1	1	1
P.C./Corps d'armée	3	3	3	3	
Munitions	— Pour canons de chars Nombre de coups par tireur) :				
	AMX 13	17	24	24	24
	AML	36	50	50	50
	EBR	24	36	36	36
	AMX 30	17	24	24	24
	— Pour canons d'Artillerie (nom- bre de coups par régiment) :				
	Sol/Sol	3.000	3.000	3.800	3.800
	Sol/Air 30 mm	6.000	6.000	6.000	6.000
	40 mm	6.000	6.000	6.000	6.000
	— Pour L.R.A.C. (nombre de coups par tireur) :				
	Infanterie et arme blindée	3	8	10	10
	Autres Armes	0	0	0	5
	— Pour 106 S.R. (nombre de coups par pièce)	10	10	15	15
— Missiles SS 11 (nombre de coups par tireur)	11	11	11	11	

TABLEAU 10

**ÉVOLUTION COMPARÉE DES AUTORISATIONS DE PROGRAMME
DESTINÉES A L'ENTRETIEN ET A LA FABRICATION DES MATÉRIELS**

(En millions de francs et en chiffres volontairement arrondis.)

DESIGNATION	ANNEE	1966	1970	1971	1972	1973	PROJET 1974
Entretien (programmé exclusivement)		292	369	440	512	588,8	644,5
Fabrications (53-71 exclusivement)		1.476	2.516	2.637	2.905	2.952,5	3.367,6
Entretien/fabrications		20 %	14 %	16 %	17 %	20 %	19 %

(Base 100 en 1966.)

	1966	1970	1971	1972	1973	PROJET 1974
Entretien (programmé exclusivement)	100	126	150,6	175	201	220,7
Fabrications (53-71 exclusivement)	100	176	178	196	200	208

TABLEAU 11

**ÉVOLUTION DES AUTORISATIONS DE PROGRAMME
ET DES CRÉDITS DE PAIEMENT DU TITRE III
DESTINÉS A L'ENTRETIEN DES MATÉRIELS**

(En millions de francs et en chiffres volontairement arrondis.)

DESIGNATION	1971	1972	1973	PROJET 1974
<i>Autorisation de programme :</i> (34-99 en 1971 et 1972, 34-71 en 1973, 34-31 en 1974)	440	512	588,8	644,5
<i>Crédits de paiement :</i>				
Entretien courant (34-52 en 1973) répar- tis entre : 34-12, 34-13 et 34-21 en 1974	208,3	212,5	225,3	233,2
Entretien programmé (34-99 en 1971 et 1972, 34-71 en 1973, 34-31 en 1974)	319	346,9	399,8	439,3
Totaux	527,3	559,4	625,1	672,5
Cotation Titre III	5.529,3	4.956,9	5.519,2	6.215,2
Rapport crédits de paiement/Titre III ..	9,53 % (a)	11,28 % (b)	11,32 % (b)	10,82 % (b)

(a) et (b) Les pourcentages marqués (a) et (b) ne sont pas comparables, tous les crédits afférents aux personnels civils extérieurs ayant été en 1972 transférés de la section « Terre » à la section commune.

TABLEAU 12

**COMPARAISON ENTRE LES AUTORISATIONS DE PROGRAMME INSCRITES
DANS LE PROJET DE BUDGET DE 1974 ET CELLES VOTÉES POUR LA
MÊME ANNÉE A L'ARTICLE PREMIER DE LA 3^e LOI DE PROGRAMME**

(En millions de francs et en chiffres volontairement arrondis.)

OPERATIONS DE LA LOI DE PROGRAMME	MONTANT des A.P. inscrites à la 3 ^e loi	MONTANT des A.P. prévues au budget	DIFFERENCE	
			En plus	En moins
Armement nucléaire tactique (section Terre)	»	6,4	6,4	»
Armée de Terre (hors A.N.T.) :	4.345	5.073,9	728,9	»
<i>dont</i> Etudes	460	488,5	28,5	»
<i>dont</i> fabrications	3.097	3.363,4	266,4	»
— <i>dont</i> matériels blindés	493	677,1	179,1	»
— <i>dont</i> matériels aériens	167	162		5
— <i>dont</i> artillerie (sol-sol, sol-air) et armements	500	382	»	118
— <i>dont</i> munitions et missiles anti- chars et antiaériens	1.070	1.228	158	»
— reliquat	867	919,3	52,3	»
<i>dont</i> infrastructure et soutien (non compris les munitions)	788	1.222	434	»
Totaux Armée de Terre	4.345	5.080,3	858,3	123
	»	»	735,3	»

TABLEAU 13

**COMPARAISON ENTRE LES CRÉDITS DE PAIEMENT INSCRITS
DANS LE BUDGET POUR 1974 ET CEUX INDIQUÉS DANS L'ANNEXE V
DU BUDGET DES MATÉRIELS DE LA LOI DE PROGRAMME**

(En millions de francs et en chiffres volontairement arrondis.)

OPERATIONS DE LA LOI DE PROGRAMME	MONTANT des C.P. indiqués à la 3 ^e loi	MONTANT des C.P. prévus au budget	DIFFERENCE	
			en plus	en moins
Armement nucléaire tactique	»	8,6	8,6	»
Armée de Terre (hors A.N.T.)	3.800	4.051,4	251,4	»
<i>dont études</i>	412	417,2	5,2	»
<i>dont fabrication</i>	2.639	2.648	9	»
— <i>dont matériels blindés</i>	641	585	»	56
— <i>dont matériels aériens</i>	229	265	36	»
— <i>dont artillerie (sol-sol, sol-air) et armements</i>	173	157	»	16
— <i>dont munitions et missiles anti-chars et antiaériens</i>	751	825	74	»
— <i>dont reliquat</i>	845	816,2	»	29
<i>dont infrastructure et soutien (non compris les munitions)</i>	749	986,2	237,2	»
Totaux Armée de Terre	3.800	4.060	361	101
	»	»	260	»